

Agriculture

le revenu reçu par le producteur n'était pas proportionnel au taux de production. On a présenté une loi nationale sur les offices de commercialisation et on a encore été obligé d'écouter les lamentations du député de Crowfoot et de l'opposition qui s'opposaient systématiquement, une fois de plus, à cette mesure.

Et, l'on prétend que ce sont eux qui seront les porte-parole de l'agriculture.

Monsieur le président, à mon avis, le nombre de lois adoptées par le gouvernement est tellement considérable que les agriculteurs savent exactement qui est le réel protecteur de la classe agricole. Les chiffres que j'ai cités dès le début de mes remarques confirment jusqu'à quel point cette situation est véridique.

J'aimerais mentionner en plus de toutes les lois qui ont déjà été mentionnées par le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Corriveau), l'intérêt que porte le gouvernement à la classe agricole. Lors de la convention du parti libéral, 19 résolutions ont été adoptées en vue de continuer à améliorer le sort des agriculteurs. Nous continuons à encourager les jeunes à la production dans le domaine de la formation, du recyclage de la main-d'œuvre, de la politique de transport et de la politique de la commercialisation des grains de provende, parce que des situations comme on en a accepté depuis 1935, on n'en acceptera plus! L'honorable ministre l'a mentionné ce soir, nous ne voulons plus de politiques visant à priver les producteurs de l'Ouest de ce à quoi ils ont droit, nous désirons et nous allons exiger une politique d'équité entre les producteurs de l'Ouest et les consommateurs de grains de l'Est. Nous tenons à ceci, et nous ne voulons absolument rien enlever aux producteurs de grains de l'Ouest.

En 1969, je suis allé dans l'Ouest avec les membres du comité de l'agriculture; nous avons rencontré, je pense, 18,000 producteurs de grains. Nous avons sympathisé avec les producteurs de grains, qui vendaient le grain 50c. le boisseau. Nous avons vu cela sur les lieux. Nous avons sympathisé avec ces gens, et nous convenions tous qu'une telle situation devait être corrigée.

Aujourd'hui, on voit encore les mêmes gens critiquer tout ce que nous avons fait en ce qui a trait à la nouvelle politique des grains de provende. Nous n'avons pourtant rien enlevé aux producteurs de l'Ouest. On a dit, par exemple, que le producteur de grains obtiendra un prix conforme au coût de production, un prix concurrentiel par rapport à celui des producteurs de l'Est.

Lorsque certains députés font des discours, je me demande quelles sortes de chapeaux ils portent. Est-ce qu'ils ont un chapeau de producteur de grains, un chapeau de «cattle feeder» ou bien un chapeau de protecteur des propriétaires d'élevateurs à grains de l'Ouest? J'aimerais, une fois pour toutes, qu'on s'interroge sur les intérêts que servent ces gens, ceux des propriétaires d'élevateurs à grains, ceux des producteurs de grains ou bien ceux des «cattlemen» ou des «feeders»?

A mon avis, lorsqu'on discute d'une loi sur l'agriculture, on devrait avoir comme objectif l'établissement d'une politique nationale sur l'agriculture et non pas une politique destinée à servir des intérêts qui, parfois, nous paraissent comme personnels.

Je n'ai pas l'intention de continuer mes remarques plus longuement; cependant, j'aimerais ajouter une observation, sur la politique des grains de provende, qui est très importante pour les producteurs de l'Est. Nous désirons, en ce qui a trait à la différence de prix entre l'Est et l'Ouest du pays, que l'équité règne. C'est tout ce que nous demandons...

[Traduction]

M. Baker: Parlez-en au ministre responsable de la Commission canadienne du blé...

[Français]

M. Roy (Laval): C'est exactement ce que nous demandons.

Monsieur le président, si l'on compare le prix des aliments des différentes régions du monde, on constate que le Canada est protégé, les consommateurs canadiens bénéficient de produits de la plus haute qualité, des produits les plus hygiéniques, d'une classification extraordinaire, à des prix défiant toute concurrence. Il suffit de constater ce qui se passe au Japon, où l'on paie \$12 une livre de surlonge de steak.

Étant donné la situation actuelle en ce qui a trait aux prix, cela a constitué une espèce de sensibilisation des consommateurs, parce que l'agriculture a un rôle à jouer, et que le ministère de l'Agriculture a besoin, à ce moment-là, de budgets accrus, compte tenu du fait que cela peut non seulement aider les producteurs, mais contribuer à stabiliser les prix au niveau des consommateurs.

Et je termine mes remarques en abordant le sujet de l'Office de commercialisation, en lançant un appel à toutes les provinces. Si chacune d'entre elles continue à élaborer une politique de commercialisation à l'échelon provincial, on constatera que la province de Québec peut produire deux fois plus de poulets à rôtir et d'œufs qu'elle n'en produit actuellement.

Si les provinces sont dotées d'un office national de commercialisation, il faut qu'elles travaillent ensemble, car les producteurs ne veulent pas connaître une situation comme celle de 1971, où les œufs se vendaient 23c. la douzaine, et le poulet à rôtir, 16c. et 17c. la livre. En vue d'éviter un tel désastre, je fais appel à toutes les provinces, à tous les producteurs, afin qu'ils travaillent en étroite collaboration avec les offices de commercialisation, non seulement à l'échelon provincial, mais également à l'échelon national. Au fait, si chacune des provinces désire continuer à travailler en vase clos, peut-être que l'an prochain on connaîtra encore des jours sombres, comme on en a connu, lors de la «guerre» du poulets et des œufs.

Je crois que nous disposons actuellement d'un excellent outil, soit l'Office national de commercialisation, et si tous les producteurs demeurent sur le qui-vive, on pourrait doubler la production. Et qui seront les premiers perdants? Ce seront les producteurs et, à long terme, ils seront obligés de payer des prix exorbitants pour leurs produits de consommation, justement parce que les agriculteurs n'ont plus d'intérêt à produire, parce que le rendement du capital, dans le domaine de l'agriculture, ne peut pas se comparer à celui des investissements dans d'autres domaines.

Monsieur le président, je termine mes remarques puisqu'il est 6 heures.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: Il est entendu, je crois, que le député pourra terminer son discours. Il aura encore deux minutes. S'il veut employer ce temps maintenant, je crois que la Chambre y consentira à cause de la longue pause de ce soir. Est-ce entendu?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Roy (Laval): Monsieur le président, ma conclusion est la suivante: je crois qu'il est difficile de comparer le domaine de l'agriculture à celui de l'industrie, parce que la productivité de l'agriculture peut de fait être doublée.